

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- LOCATIF CAMPING LE PÊCHEUR -

1. Réservation

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Un acompte de 30% sera demandé. La réservation ne devient effective qu'après notre confirmation et encaissement du solde qui vaut acceptation du contrat par le client.

En l'absence d'avis de retard et sans règlement, la location devient disponible 24h après la date prévue d'arrivée sur le contrat. Sera facturée la période réservée, aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2. Conditions d'annulation

Aucun remboursement ne sera effectué.

3. Caution

En hébergement locatif, un dépôt de caution par chèque est demandé à l'arrivée : 500€ de garantie dégradation et 55€ de garantie ménage.

Ces cautions sont restituées à l'état des lieux conforme (ménage effectué par vos soins) lors du départ à l'heure convenu ou par courrier.

En cas d'état des lieux non conforme, le client devra payer la mise en conformité (ménage et/ou réparations) pour reprendre sa caution sinon il autorise le camping à encaisser cette caution.

Pour rappel, l'ensemble de nos locatifs sont non-fumeur.

4. Arrivée / Départ

Arrivée entre 14h et 18h, départs après état des lieux entre 9h et 11h.

Merci de respecter l'heure de restitution de votre emplacement, dans le cas contraire nous serons contraints de vous demander une indemnité correspondant de 50€/heure et de vous expulser.

5. Assurances et responsabilités

Les locataires bénéficient pendant leur séjour de la garantie Responsabilité Civile du Camping Le Pêcheur pour tous dommages corporels ou matériels dont le Camping Le Pêcheur aura été reconnu responsable à leur égard. A l'inverse, une assurance responsabilité civile des locataires est exigée pour tout dommage corporel ou matériel dont ils en seraient reconnus responsables. Une attestation d'assurance sera demandée à l'arrivée du séjour.

Le parking est non gardé. Un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement.

Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation. Un enfant et/ ou bébé est comptabilisé comme une personne participant au séjour.

Ne sont pas admis plus de 2 visiteurs à la fois. Tout visiteur devra être déclaré à la réception. Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de nos campeurs, **l'accès se fait sans véhicule.**

La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à qui que ce soit.

Tout locataire doit être majeur et responsable. Il doit pouvoir justifier d'une responsabilité civile.

6. Animaux

Les animaux domestiques doivent être impérativement tenus en laisse.

Le nombre d'animaux est limité à maximum 1 en locatif.

Seuls les animaux inscrits sur le bulletin de réservation seront autorisés à séjourner, la direction s'autorise à refuser un animal non mentionné dans la réservation. Le carnet de vaccination à jour doit être présenté à l'arrivée.

Les chiens de 1ère catégorie sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

7. Règlement général

Afin de faciliter le déroulement de votre séjour, tout campeur doit respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à l'accueil, un exemplaire peut vous être remis sur simple demande.